



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christophe AVENA
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Aménagements cyclables programmés en 2025-2026 : liaison Dijon - Fontaine-lès-Dijon - Ahuy, passerelle Jean Jaurès et rue de l'ingénieur Georges Stephenson à Dijon - Demandes de subvention

En cohérence avec le Projet Métropolitain 2022-2030, en particulier son axe 1 « La transition climatique et la cohésion territoriale » et son objectif « Amplifier les stratégies métropolitaines de mobilité durable » ainsi qu'avec le Schéma Directeur Cyclable 2023 – 2030, trois opérations cyclables structurantes sont programmées en 2025 - 2026.

Ces opérations s'articulent autour de différents objectifs :

- Renforcer les liaisons structurantes du territoire :
 - La liaison Dijon – Fontaine-lès-Dijon – Ahuy passant par la route d'Ahuy jusqu'à la rue de Bruges (2025 - 2026)
 - La passerelle cyclable avenue Jean Jaurès à Dijon (2025)
- Améliorer les cheminements cyclables au sein des communes :
 - L'aménagement de la rue de l'ingénieur Georges Stephenson à Dijon (2025)

Renforcer les liaisons structurantes du territoire

La liaison Dijon – Fontaine-lès-Dijon – Ahuy est très empruntée par les cyclistes. Ce projet a vocation à raccorder la piste cyclable structurante d'Ahuy réalisée en 2023 à la rue de la Charmette, aménagée pour les cyclistes en 2025. Le montant estimé des travaux est de 1 200 000 € HT.

La passerelle de l'avenue Jean Jaurès a pour objectif d'assurer la continuité cyclable au niveau du franchissement du canal de Bourgogne, et ainsi faire la liaison entre la piste en cours d'aménagement dans le cadre du projet du Jardin du Port du Canal, et celle qui permet de rejoindre Chenôve. Par ailleurs, cet aménagement permettra de résoudre les conflits entre cyclistes et piétons à cet endroit. Le montant estimé des travaux est de 1 000 000 € HT.

Améliorer les cheminements cyclables au sein des communes

La rue de l'ingénieur Georges Stephenson permet la liaison entre la zone d'activités de Beauregard à Longvic, via le chemin de la Colombière, et la rue Jean Baptiste Peincede en direction du quartier de l'Arsenal. Cet axe a donc un intérêt à la fois pour un flux de déplacements domicile-travail et un flux à vocation touristique et de loisirs. Le montant estimé des travaux est de 1 000 000 € HT.

Dijon métropole sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ces opérations, notamment auprès de l'Europe, au titre de la priorité 5 « accompagner le développement territorial vers un développement durable » du FEDER FSE+ de Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027, auprès de l'État, dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, au titre du volet territorial du Contrat Territoires en Action (CTEA) du SCOT du Dijonnais, du Département de la Côte d'Or, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le lancement de ces projets,
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à solliciter, au taux maximum, pour la réalisation de ces opérations, l'ensemble des subventions susceptibles

d'être accordées, notamment auprès de l'Europe, au titre de la priorité 5 « accompagner le développement territorial vers un développement durable » du FEDER FSE+ de Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027, auprès de l'État, dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, au titre du volet territorial du Contrat Territoires en Action (CTEA) du SCOT du Dijonnais, du Département de la Côte d'Or, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur,

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	